ARRÊTÉ
DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ *ÉGALITÉ*

EXTRAIT
des Registres des délibérations du Directoire exécutif.

Paris le 14 Brumaire, de l'an VI de la République française.

LE DIRECTOIRE EXECUTIF, considérant qu'il s'est glissé dans l'Administration des pays conquis, tant entre Meuse et Rhin, qu'entre Rhin et Moselle, des abus aux quels il est urgent de rémédier;

Arrête, que le Citoyen RUDLER, Juge au tribunal de Cassation, est nommé Commissaire du Gouvernement dans les Pays ci-dessus designés, à l'effêt d'y établir une Organisation nouvelle, d'après les instructions qui lui seront données.

Pour Expédition conforme

Signé REVEILLIERE LEPAUX, Président du Directoire exécutif.

Par le Directoire exécutif

Signé LAGARDE, Secrétaire général.

Pour Copie conforme:

RUDLER.